

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M13 FÉMININ ET MASCULIN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M13	
Catégorie	M13 FÉMININ et MASCULIN	
Abréviation	13	
Commission sportive référente	CSR	
Taille du terrain	7m x 14m	
Hauteur du filet	2m10	
Forme de jeu	4x4 (+ formes VB adaptées)	
Genre	Féminin et Masculin (mixité autorisée dans la catégorie garçon)	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	Mercredi précédent
Groupement de licenciés	OUI (demande à faire à la CSR)

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS/JOUEUSES

Type de licence autorisé dans l'épreuve	Compétition Extension volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9	Oui avec simple surclassement
M7	Interdiction

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs/joueuses inscrits(es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs/joueuses mutés et/ou option OPEN	illimité
Nombre maximum de joueurs/joueuses étrangers(ères) hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs/joueuses étrangers(ères) Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée (début du tournoi)	Samedi 11h-14h / Dimanche 11h-12h
Modification d'implantation autorisée	NON
Modification de la part de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 – GSA ORGANISTEUR DU TOURNOI

Prévenir l'ensemble des clubs participants de l'horaire, du lieu et du délai d'inscription	Au plus tard 12 jours avant la date du tournoi (mardi de la semaine précédente dernier délai).
Envoi du classement à la ligue BFC par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranchecomtevolley.fr communication@bourgognefranchecomtevolley.fr
GSA responsable de l'envoi de la Feuille De Match	Le jour du tournoi
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match : crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr	

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant **les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs(ses) inscrits**. La feuille de match doit être envoyée par mail le jour de la rencontre avant 20h.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

1ère phase : PHASES DÉPARTEMENTALE – INTERDÉPARTEMENTALE

Les 8 premiers tournois sont gérés par les Comités Départementaux en lien avec la commission sportive de la ligue qui propose des formats de jeu et une évolution pédagogique pour harmoniser les formules avant les tournois régionaux. Ces 8 tournois sont répartis géographiquement et constituent le championnat départemental (ou interdépartemental).

Préconisation CSR aux CD :

- 8 tournois locaux et interdépartementaux répartis géographiquement par département (organisation CD) d'octobre à février.
 - o Les 2 premiers tournois couplés M13 et M11 se joueront en 2x2.
 - o Les tournois suivants doivent être séparés des M13.
 - o Lors des 3 tournois suivants (novembre/décembre), les meilleures équipes pourront jouer en 3x3 alors qu'une division 2x2 (débutants) est maintenue pour permettre à un maximum de joueurs/joueuses de participer à ce championnat.
 - o Lors des 3 tournois suivants (janvier/février) le 4x4 est préconisé pour préparer la phase régionale alors qu'une division 2x2 (débutants) est maintenue pour permettre à un maximum de joueurs/joueuses de participer à ce championnat.
- **Un classement par Comité/groupement de Comités est indispensable pour la suite du championnat**

2ème phase : PHASE RÉGIONALE

Les 5 tournois Bourgogne Franche-Comté sont programmés sur la 2^{ème} partie de saison. Les classements des Comités Départementaux seront pris en compte pour établir des poules de niveaux afin de rendre attractifs tous les regroupements, quel que soit le niveau de pratique.

Dates des regroupements : week-end du 7/03/2026, week-end du 21/03/2026, week-end du 25/04/2026, week-end du 9/05/2026, week-end du 6/06/2026 (finales)

Lieux des rencontres : Défini avec les clubs positionnés en tenant compte du maillage territorial.

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement au plus tard 12 jours avant la journée.

Il invite les clubs à s'inscrire en ligne (lien habituel) pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponse attendue avant le mercredi précédent la rencontre).

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable (inscription en ligne).

La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la commission sportive au préalable.

Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR). Un nombre de points sera attribué par la CSR par équipe.

1^{er} classé : 20 points

2^{ème} classé : 17 points

3^{ème} classé : 15 points

4^{ème} classé : 13 points

5^{ème} classé : 12 points

...

Lors du tournoi final, les points seront doublés

Classement général : l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points sur les 5 journées est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'égalité au classement les équipes seront départagées :

- Au nombre de participations à des tournois régionaux
- Au nombre de 1^{ère} places totalisés sur les tournois
- Au nombre de 2^{ème} places totalisés sur les tournois
- ...

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. Les tournois sont ouverts à tous les GSA

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le regroupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs/joueuses est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF.

Art 10 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit les feuilles de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si l'équipe est incomplète (3 joueurs sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribués au prorata du nombre de joueurs(ses) (exemple équipe de 3 finissant 1^{ère} : marque $\frac{3}{4}$ des points attribués au 1^{er} soit $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$ pts). Si moins de 3 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédant plusieurs équipes dans le championnat, un numéro d'ordre doit être attribué à chaque équipe. La circulation des joueurs entre les différentes équipes doit être contrôlée : un joueur de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un joueur de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de vos joueurs / joueuses à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueurs de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueurs / joueuses de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée perdante à chaque rencontre. Dernière de sa poule et du tournoi sans marquer de points au championnat.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.

En cas de joueur non licencié, ou avec défaut de surclassement, l'équipe est classée à la dernière place si 3 joueurs sont régulièrement qualifiés, et marque les points attribués au dernier. Si seulement 2 joueurs sont régulièrement qualifiés, l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de Devoir d'Accueil et de Formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à plus de la moitié des tournois sur la saison dont au moins 3 tournois régionaux.

Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés sur le fichier de la sportive envoyé par la CSR le vendredi avant le tournoi.

Obligation d'arbitrage à remplir : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées pendant le tournoi.

Une supervision de l'entraîneur est préconisée.